

COMMENT LA PPE ÉCHOUE À RÉPONDRE AUX OBJECTIFS DE LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

La PPE 2020-2028 ne concourt pas à la stratégie affichée de l'Union Européenne et de la France de réduire prioritairement les émissions de CO₂ ni ne répond aux attentes des français en termes d'efficacité des politiques publiques.

Climat / environnement / sécurité d'approvisionnement électrique / finances publiques

L'ACCENT MIS SUR UNE NICHE SECONDAIRE DE DÉCARBONATION

ARGUMENT #1

La PPE investit lourdement sur des capacités de production aléatoires éoliennes et solaires dont la présence n'améliore pas le bilan des émissions de CO₂.

Cet investissement,

- + porte sur la seule électricité, qui représente en France moins de 5% des enjeux de la décarbonation du fait de sa décarbonation déjà effective.
- + dégrade le bilan carbone de la France au lieu de l'améliorer.

Le bâtiment et les transports, qui représentent 50% des enjeux de la décarbonation, et l'industrie et l'agriculture, qui en représentent ensemble presque 40%, sont les enjeux prioritaires sur lesquels doivent porter les efforts de décarbonation, efficacité énergétique et sobriété.

LA DÉGRADATION DES PERFORMANCES DU SYSTÈME ÉLECTRIQUE PLUTÔT QUE SON AMÉLIORATION

ARGUMENT #2

La PPE ne tient pas compte des nouveaux usages de l'électricité (NTIC, smart grids, domotique, mobilité etc.). Prévoyant une consommation électrique de 426 TWh contre 478 TWh en 2019, elle sous-estime les besoins réels en électricité des entreprises et des ménages à l'horizon 2028.

Une hypothèse réaliste, intégrant la hausse attendue des besoins en électricité, serait de baser les prévisions minimums au niveau de consommation de 2019.

ARGUMENT #3

La PPE ne permet de garantir ni la fiabilité ni la qualité de l'électricité fournie par le réseau du fait de son choix d'en produire une part importante à partir de sources non pilotables et pour l'essentiel non stockables (éolien et solaire). Elle contribue ainsi au risque de rupture de l'approvisionnement électrique, à l'augmentation du prix de l'électricité et à une perte de compétitivité.

La stabilité du réseau et le maintien du niveau actuel de qualité du service devrait conduire à privilégier les sources pilotables d'énergie décarbonée, partout où leur maintien ou leur développement est possible et nécessaire.

ARGUMENT #4

La PPE sous-estime de 6 à 10 Mt par an les émissions de CO₂ en raison de la production de centrales au gaz et d'importations¹ nécessaires pour compenser les insuffisances de production résultant de l'intermittence éolienne et solaire.

L'objectif étant de réduire au maximum les émissions de gaz à effet de serre, les choix techniques doivent limiter le recours à des capacités carbonées, y compris indirectement.

La PPE doit être révisée car elle ne permet pas de relever les défis de la transition énergétique (protection du climat, de l'environnement, réduction de la consommation énergétique, protection des populations)

¹ Calcul effectué sur une hypothèse de production entre 20 et 30 TWh/an complémentaires répartie également entre capacités au gaz et importation, tous deux plus carbonées que le mix électrique actuel



WWW.CEREME.FR

CONTACT@CEREME.FR
12BIS, PLACE HENRI BERGSON
75008 PARIS